

## Revue de presse Du 17/05/2012

المساء

السياحة الوطنية تفقد 16 في المائة من ليالي المبيت في ظرف ثلاثة أشهر  
مرصد السياحة: تراجع عدد السياح الوافدين على المملكة ومراكش وأكادير الأكثر تضررا



رغم تطمينات وزارة السياحة ومحاولات المهنيين تدارك الوضعية السلبية، فإن قطاع السياحة المغربي ما يزال يسجل نتائج سلبية منذ مطلع السنة الجارية. إذ كشفت إحصائيات صادرة عن المرصد الوطني للسياحة عن تراجع ليالي المبيت بالمؤسسات الفندقية خلال الربع الأول من السنة الجارية بنسبة 11 في المائة، مما يمثل فقدان أزيد من 451 ألف ليلة مبيت. وتعزى أسباب ذلك بالأساس إلى تراجع ليالي مبيت السياح الأجانب بنسبة 16 في المائة، والتي استدركت بالنتائج الإيجابية المحققة من قبل السياح المغاربة، الذين ارتفعت مبيتاتهم خلال الثلاثة أشهر الأولى من السنة بنسبة 7 في المائة. كما سجل شهر مارس الماضي بدوره نتائج سلبية. إذ تراجع عدد السياح الوافدين على المغرب خلال هذا الشهر بنسبة 1 في المائة إلى 642 ألف سائح، وليالي المبيت السياحية بنسبة 9 في المائة إلى 1.3 مليون ليلة مقابل 1.4 مليون ليلة خلال الشهر ذاته من سنة 2011. المذكرة الإحصائية أرجعت أسباب تراجع ليالي مبيت السياح غير المقيمين خلال الربع الأول من السنة إلى

انخفاض تلك المسجلة من قبل الوافدين الفرنسيين والألمان والبلجيكين والهولنديين بنسبة 20 في المائة، والإيطاليين بنسبة 48 في المائة، والإسبان بنسبة 4 في المائة، مقابل نمو تلك المسجلة من قبل السياح العرب بنسبة 25 في المائة، لتنتقل من 157 ألفا و724 ليلة عند نهاية مارس 2011 إلى 197 ألفا و369 ليلة خلال الفترة ذاتها من السنة الجارية. وانعكس هذا التراجع على مختلف الوجهات السياحية الرئيسية، التي سجلت انخفاضا ملحوظا في نتائجها الفصلية، باستثناء مدينتي طنجة والدار البيضاء، اللتين حققنا على التوالي نموا بنسبة 8 و1 في المائة، خاصة مدينة مراكش، التي واصلت منحها التنازلي، حيث تراجع ليالي المبيت المسجلة بها بنسبة 14 في المائة، والأمر ذاته بوجهة فاس، التي انخفضت نتائجها بالنسبة ذاتها، وورزازات بـ28 في المائة، وأكادير بـ19 في المائة، في حين استقرت نتائج وجهة الرباط. وأثر هذا التراجع على أعداد السياح الوافدين على المغرب، تسجل إحصائيات مرصد السياحة، إذ انخفض عددهم خلال الربع الأول من السنة الجارية إلى 1.7 مليون سائح مقابل 1.8 مليون زائر سنة قبل ذلك بتراجع نسبته 5 في المائة مقارنة بالربع الأول من السنة الماضية. وهم هذا التطور السلبي مختلف الأسواق الأجنبية الرئيسية للمغرب، خاصة إيطاليا، التي تراجع عدد الوافدين منها بنسبة 21 في المائة، متبوعة بفرنسا بـ7 في المائة، وألمانيا في الصف الثالث بـ5 في المائة، وبلجيكا في المرتبة الرابعة بـ4 في المائة، وهولندا والولايات المتحدة بنسبة 2 في المائة. وامتد هذا التراجع إلى عائدات السياحة الوطنية، التي انخفضت مداخيلها بنسبة 1 في المائة مقارنة بالربع الأول من السنة الماضية، إلى 12.09 مليار درهم مقابل 12.1 مليار درهم خلال الثلاثة أشهر من السنة الماضية بتراجع قيمته 72 مليون درهم. كما انخفض معدل الغرف الفندقية خلال الثلاثة أشهر الأولى من السنة إلى 35 في المائة، لتراجع بنسبة 11 في المائة، مقارنة بالربع الأول من السنة الماضية، إلى 3.57 ملايين ليلة مبيت مقارنة بـ4.01 ملايين ليلة بمؤسسات الإيواء المصنفة عند نهاية مارس 2011.

### لدينا متأخرات بـ40 مليون درهم في الدار البيضاء و6 ملايين بالجديدة

هل لديكم مشاكل في التدبير المفوض لقطاع النظافة بالمغرب؟ - لدينا مشكلتان في جماعتين ضمن 9 جماعات تعمل بها. المشكل الأول بالجديدة والثاني بالدار البيضاء. < ففي الجديدة وصل المشكل إلى ردهات المحاكم من أجل إرجاع حقنا الذي سلبته منا الجماعة، حيث إن رئيس جماعة الجديدة لا يريد التحاور مع الشركة ولا يريد حل المشكل المتمثل في استخلاص مستحقات الشركة لدى الجماعة، والتي وصلت إلى أكثر من 6 ملايين درهم، وهو ما يؤثر على موازنة الشركة. ورغم مراسلاتنا له وتدخل الوزارة الوصية، فإنه لا يريد حل المشكل، فهو يضرب بعرض الحائط الاتفاقية الموقعة مع الجماعة، فعندما شاركت «سيطا المغرب» في طلب العروض الخاص بالتدبير المفوض لقطاع النظافة وجمع الأزيال بمدينة الجديدة، فرض على الشركة التقيد بدفتر التحملات، الذي يشمل رواتب العمال والتجهيزات والنقل والتأمين... إلخ. وبالنسبة إلى مناصب الشغل، هناك إمكانية تشغيل المستخدمين بالجماعة أو الاعتماد على نفس العمال الذين كانوا يشتغلون مع الشركة السابقة. ونحن فضلنا الاعتماد على عمال الشركة التي كانت قبل مجيء «سيطا المغرب» إلى الجديدة، وفي دفتر التحملات كان هناك مبلغ محدد لهذه العملية، وكان في حدود 4 ملايين درهم. لكن منذ الشهر الأول من اشتغالنا سجلنا بأن الجماعة لجأت إلى خفض هذا المبلغ، بالإضافة إلى النقص من قيمة التأمينات وعدد من الأمور التي نص عليها دفتر التحملات، وهو ما دفع بالشركة إلى استشعار عدم الموازنة في ميزانية الشركة منذ يونيو 2009، أي بعد شهر من استلامنا العمل بهذه المدينة، وفي كل سنة نخسر مواردنا. ورغم هذه الخسائر بالجديدة، فإن «سيطا المغرب» لا زالت تؤدي رواتب العاملين كل شهر، لكن إلى متى؟ فإذا تمادى رئيس الجماعة في عدم احترامه تعهداته، فإن ذلك يعني أن شركة «سيطا المغرب» ستطالب بإلغاء العقد، وبالتالي تشريد 350 عاملا بهذه الجماعة، وهو ما لا نتمناه. وهل لديكم نفس المشكل في الدار البيضاء؟ - نعم، في الدار البيضاء كذلك لدينا مشكل المتأخرات، فهناك بعض السياسيين الذين لا يحترمون < تعهداتهم، إذ أن عدم التصويت على الميزانية من طرف مجلس المدينة جعل المتأخرات تتكاثر على هذه

الأخيرة بشكل مهول، لأن رقم المعاملات الذي يجب عليها دفعه لـ«سيطا المغرب» يفوق 150 مليون درهم سنويا، أي شهريا حوالي 11 مليون درهم، ونحن لم نستلم أي درهم منذ 15 دجنبر المنصرم، أي حوالي 5 أشهر. فكيف يعقل لشركة أن تستمر في فتح أبوابها، ولديها متأخرات بأكثر من 70 مليون درهم بسبب تأشير العدة، وهو ما سيؤدي بالشركة إلى دفع أكثر من 3.5 ملايين درهم كفوائد للأبنك، التي نفترض منها من أجل دفع رواتب العاملين بالشركة. فهل يعقل أن يبقى 1500 عامل بدون راتب جراء لامبالاة

وماذا عن مشاكل العمال والنقابات داخل شركة «سيطا»؟ -  
نحن نلتقي مع النقابات بصفة اعتيادية. ورغم المشاكل التي نعاني منها، والديون التي نتكدها، فقد قررنا إضافة 100 درهم كمنحة إضافية لعمال مدينة الدار البيضاء. إذ لدينا سياسة داخل الشركة بضرورة انخراط الجميع في تنمية الشركة، وحاليا ما يميزنا عن الشركات الأخرى هو الجانب الاجتماعي، فشركتنا تتكون من عمال ومستخدمين وأطر، وتدبيرها يرتكز على اعتبار الجميع أسرة واحدة يقودها أب للجميع، فنحن من الشركات القلائل التي لديها مشاكل مع النقابات، إذ عندما يلوح في الأفق مشكل ما نحاول سريعا التواصل بشأنه وإيجاد حل له قبل أن يتفاقم. كما أن لدى الشركة برنامجا متكاملًا لتكوين المستخدمين، سواء من حيث التأمين أو التجهيزات أو القيادة، وبالتالي نستثمر بشكل كبير في هذا الجانب، الذي يهتم التكوين من أجل تطوير قدرات مواردنا البشرية، فنحن نقدر العمل الذي يقومون به، وهو عمل ليس بالسهل، وفي نظر البعض هو عمل متدنٍ، ونحن نحاول مقابل هذه النظرة أن نمنحهم راتبا أحسن من الآخرين، واستفادتهم من عدة مزايا نوفرها في إطار الأعمال الاجتماعية مثل تنظيم مباريات لكرة القدم وبعض الأنشطة الأخرى  
«المدير العام لـ«سيطا» المغرب

### تراجع الناتج الصافي لـ«هولسيم المغرب» بحوالي 13 في المائة



كشف دومينيك دروي، الرئيس المدير العام لفرع المجموعة السويسرية «هولسيم» بالمغرب، عن النتائج السنوية للشركة الفاعلة في قطاع الإسمنت، حيث سجلت تراجعا فاق 13 في المائة بالنسبة للناتج الصافي،

بمبلغ 575 مليون درهم في 2011 مقابل 659 مليون درهم في 2010 وقال دروي، خلال ندوة صحفية أقيمت أمس بمقر بورصة الدار البيضاء، إن رقم معاملات الشركة عرف استقرارا، مسجلا ناقص 1 في المائة، بمبلغ 3.49 مليارات درهم مقابل 3.54 مليارات درهم، حسب النتائج الموطدة لـ«هولسيم المغرب». وأرجع دروي سبب هذا التراجع إلى ارتفاع سعر الفيوول خلال السنة الماضية، والذي فاقت نسبته 14.5 في المائة مقارنة بسنة 2010، بالإضافة إلى ارتفاع مصاريف الصيانة بحوالي 12 في المائة

واعتبر الرئيس المدير العام لـ«هولسيم المغرب» أن سنة 2011 كانت غير عادية نتيجة انخفاض مبيعات الإسمنت التي تراجعت بحوالي 6 في المائة مقارنة بسنة 2010، إذ لم تستطع «هولسيم المغرب» بيع أكثر من 3.35 ملايين طن من الإسمنت في 2011 مقابل 3.71 ملايين طن في 2009، بالإضافة إلى تراجع مبيعات «الغرانيتا» بنسبة 11 في المائة بحوالي 1.06 مليون طن مقابل 1.14 مليون طن في 2010.

في المقابل اعتبر مسؤولو الشركة أن «هولسيم المغرب» استطاعت تحقيق بعض الإيجابيات خلال السنة الماضية، مثل التحكم في المصاريف العامة للشركة، وتسجيل قدرات صناعية جيدة في مجموع مصانع الشركة، بالإضافة إلى نجاح الإطلاق الرسمي للتنظيم التجاري الجديد الموجه لخدمة الزبون.

## البنك الشعبي وصندوق الادخار» الفرنسي ينتظر موافقة الجمعية العامة لحيازة 5 في المائة من «البنك الشعبي»



ذكر بلاغ صادر عن مجلس أخلاقيات القيم المنقولة أنه تم التأشير على عملية رفع رأسمال البنك الشعبي المركزي الموجهة إلى المجموعة الفرنسية

، عبر إصدار 8 ملايين و224 ألفا و241 سهما بقيمة (BPCE) «البنك الشعبي وصندوق الادخار» 201. درهم للسهم في صفقة ينتظر أن تصل قيمتها إلى أزيد من 1.65 مليار درهم وتعد «البنك الشعبي وصندوق الادخار» ثاني أكبر مجموعة بنكية في فرنسا، يرتكز عملها على شبكتين مستقلتين ومتكاملتين للخدمات البنكية التجارية، تشمل 19 بنكا شعبيا و17 صندوقا للادخار. كما يرتكز نشاطها داخل ميدان التمويل العقاري على «القرض العقاري الفرنسي»، الذي يعد فاعلا رئيسيا لبنك التمويل والتدبير الأصول والخدمات المالية

وتهدف هذه العملية، التي ينتظر أن يتم التصديق عليها خلال الجمعية العامة لمساهمي البنك الشعبي المركزي، المزمع انعقادها في 28 ماي الجاري، إلى تفعيل الشراكة الاستراتيجية التي تجمعها، والتي تتخذ شكل شراكة صناعية وتجارية ومالية تهدفان من خلالها إلى تطوير استراتيجيتهما التنموية المشتركة، والهادفة إلى التعاون داخل مجموعة من الأسواق والخدمات المالية وتهدف الاستراتيجية التنموية للمجموعتين المغربية والفرنسية إلى التعاون داخل سوق المهاجرين، خاصة عبر تطوير منتجات وخدمات مالية لفائدة المغاربة المقيمين في فرنسا، والتعاون حول إطلاق منتجات وخدمات بنكية لفائدة الزبناء، الذين ينجزون عمليات بنكية تجارية بين فرنسا والمغرب، إلى جانب العمل سووية على أنشطة بنك الخواص وتدبير الأرصدة، وإقامة علاقات أعمال بين البنك الفرنسي وشبكة البنوك الشعبية المغربية لفائدة المقاولات المغربية، وتنسيق المنصات التقنية، والتعاون في مجال النمو على الصعيد الدولي

## الحكومة تبحث تغطية نسبة 70 في المائة من استهلاك المغربية للسكر

الاستيراد من الخارج كلف صندوق المقاصة 5.5 مليارات درهم سنة 2011



كشفت وزارة الفلاحة والصيد البحري أن الحكومة بصدد مراجعة اتفاقية البرنامج الموقعة بين الفدرالية البيمهنية المغربية للسكر من أجل تغطية نسبة 70 في المائة من حاجيات الاستهلاك الداخلي من السكر (في أفق 2020 (50 في المائة حاليا).

وستهم هذه المراجعة أيضا تطوير القطاع من أجل مواجهة تحديات المنافسة الدولية والاستجابة إلى الإكراهات المرتبطة بالأمن الغذائي، والعمل على تامين مؤهلات الشمندر وقصب السكر بالمغرب، وإرساء إطار ملانم للشراكة بين مختلف الفاعلين في القطاع وحسب المعطيات التي تم الكشف عنها خلال افتتاح أشغال المؤتمر 33 للجمعية العالمية لمنتجي الشمندر وقصب السكر أول أمس الإثنين بمراكش، فإن اللجوء إلى استيراد مادة السكر لتلبية احتياجات الاستهلاك الداخل، يكلف ميزانية الدولة الشيء الكثير، إذ بلغ غلاف المقاصة المرتبط بحجم استيراد السكر من الخارج 5.5 مليارات درهم سنة 2011. ولهذا الغرض تدرس الوزارة المعنية خلق مركز للبحث وتنمية الزراعات المتعلقة بالشمندر وقصب السكر، سيضطلع بمهام مواكبة البرامج التطبيقية ونقل التكنولوجيا الجديدة تأخذ بعين الاعتبار الإشكاليات التقنية الحقيقية للقطاع وتستجيب لتطلعات الفلاحين على صعيد متصل، دعا رئيس الاتحاد الوطني لجمعيات منتجي النباتات السكرية بالمغرب عبد القادر قنديل الجهات المعنية إلى ضرورة دعم الإنتاج الفلاحي المرتبط بالنباتات السكرية لضمان الاكتفاء الذاتي من مادة السكر

وأضاف قندي، أن الزراعة السكرية تعد رافعة أساسية للتنمية الاجتماعية والاقتصادية ومحركا رئيسيا لعدد من الصناعات الغذائية بالمغرب ومصدرا للطاقة الحيوية والأمن الغذائي. وأكد على ضرورة تكثيف الجهود الدولية، سواء من خلال المنظمات الحكومية أو الجمعيات والاتحادات غير الحكومية، من أجل تطوير المبادلات والأبحاث لتنمية هذا القطاع الحيوي على مستوى الإنتاج الخام أو المصنع أو على مستوى تطوير التكنولوجيات وتقنيات الإنتاج الفلاحي وتخفيض الكلفة الإنتاجية، معربا عن استعداد الاتحاد الوطني لجمعيات منتجي النباتات السكرية بالمغرب للتنسيق والتعاون مع كل مكونات الجمعيات العالمية للنهوض بهذا القطاع وتنسيق السياسات الوطنية مع المستجندات الدولية واعتبر رئيس الفدرالية البيمهنية المغربية للسكر محمد فكرات أن هذا اللقاء يعد فرصة لمنتجي الشمندر وقصب السكر المغربية وممثلي المنظمات الدولية لتبادل التجارب الناجحة بين الفاعلين الدوليين، وفرصة للمساهمة الفعلية في تعزيز الشراكة والتعاون الدولي في هذا المجال وأوضح فكرات أنه بالنظر إلى الدور الاستراتيجي الذي يضطلع به هذا القطاع في التنمية الاجتماعية والاقتصادية بالمغرب، فإن السلسلة الإنتاجية للسكر بالمغرب حظيت باهتمام كبير واستثمارات هامة من قبل الدولة وكذا القطاع الخاص، حيث شملت المستويين الفلاحي والصناعي، وساهمت في تنمية وتطوير هذه السلسلة

أما رئيس الفدرالية المغربية للفلاحة والتنمية القروية (كومادير) أحمد أوعياش، فقال إن الظرفية الاقتصادية الصعبة التي يعرفها العالم حاليا كان لها أثر سلبي على قطاع إنتاج السكر ببعض الدول، مشيرا إلى أن هذا القطاع يعيش تحولات عميقة وصعبة وأكد أوعياش أن منتجي النباتات السكرية يضطلعون بدور هام يتجلى في توفير مادة غذائية أساسية

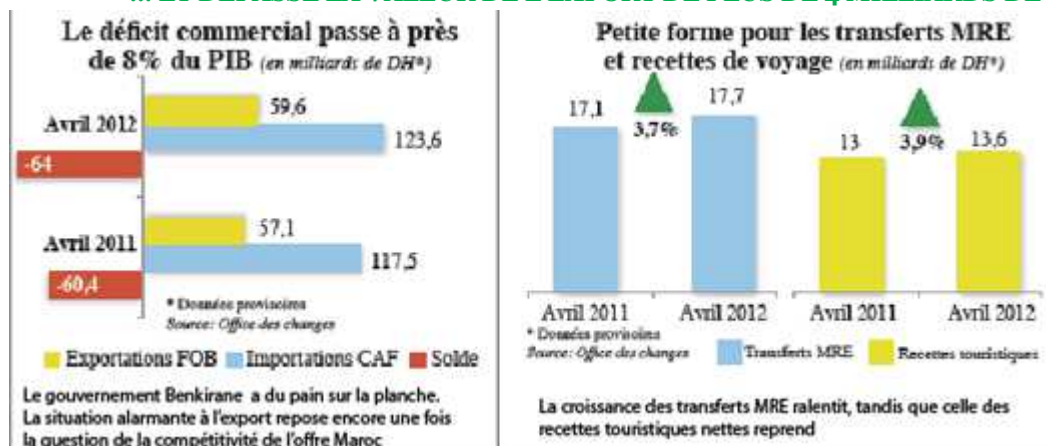
للإنسان ترتبط بالأمن الغذائي وتساهم في توفير الطاقة الضرورية والحيوية للصناعة الغذائية. وأبرز أهمية عقد شراكات متوازنة بين مختلف مكونات القطاع السكري وتحسين المردودية والإنتاج، موضحاً أن المواضيع التي يتناولها هذا اللقاء ستقدم حلاً ناجحاً لقطاع إنتاج الشمندر وقصب السكر وبدوره أبرز رئيس الجمعية العالمية لمنتجي الشمندر وقصب السكر ويليام مارتان الدور الأساسي لهذا القطاع في ضمان الأمن الغذائي والتنمية الاجتماعية والاقتصادية بالعديد من الدول، داعياً جميع المتدخلين إلى بذل المزيد من الجهود لتطوير قطاع إنتاج السكر من خلال استعمال النباتات السكرية المختارة وذات المردودية العالية وإدخال تقنيات جديدة في الإنتاج والتصنيع. وأكد استعداد الجمعية العالمية لمنتجي الشمندر وقصب السكر للتعاون تقنياً مع الجمعيات الوطنية للنهوض بهذا القطاع وكسبه المزيد من التنافسية والمردودية.

[www.almassae.presse.ma](http://www.almassae.presse.ma)



## 8% DU PIB EN DÉFICIT COMMERCIAL!

IL FRANCHIT LA BARRE DES 64 MILLIARDS DE DH À FIN AVRIL...  
 ... ET DÉPASSE LA VALEUR DE L'EXPORT DE PLUS DE 4 MILLIARDS DE DH



Au terme des quatre premiers mois de l'année, le déficit atteint 64 milliards de DH. C'est 15 milliards de plus qu'en mars et 4 milliards de plus par rapport à la même période de 2011. Désormais, la facture représente plus de 7,8% du PIB. Sur les trois dernières années, c'est une bombe de plus de 20%. De quoi donner encore des frayeurs sur l'état de l'offre exportable et les effets sur la balance des paiements. Cette année ne devrait pas faire exception. Plusieurs facteurs pourraient affecter la balance commerciale. A commencer par la flambée des cours des produits énergétiques dont le Maroc est fortement dépendant. A cela s'ajoute un recours important aux achats de céréales à l'étranger en raison des récoltes céréalières qui seront très « moyennes » cette année. Au-delà de ces éléments, l'une des explications de ce déficit structurel tient aussi à la perte de compétitivité extérieure du pays. Même si la progression des importations ne représente plus le double de celle des exportations, elle reste tout de même plus importante que celle des nos ventes à l'étranger. En effet, lorsque les exportations progressent de 4,3%, les importations, elles, augmentent de 5,2%. Le même rapport est valable en valeur absolue. A fin avril, l'import culmine à plus de 123 milliards de DH tandis que les exportations ne se sont élevées qu'à 60 milliards de DH. Résultat: un déficit commercial qui se creuse de 6%. Sur les quatre premiers mois de l'année, il représente près de la moitié du déficit commercial de toute l'année 2011 et dépasse plus de 4 milliards de DH la valeur de l'export. Toutefois, le taux de couverture se stabilise à 48,2%. La progression des importations reste en grande partie imputable à la flambée de la charge des produits énergétiques. Celle-ci s'est appréciée de près de 14% pour culminer à 32,3 milliards de DH. Cette évolution fait, notamment, ressortir un bond de 19,5% du gas-oil et de 22,8% du gaz de pétrole. Les importations de brut en revanche voient leur progression ralentir à 3,4%. Aux côtés de la facture énergétique, la majorité des biens et services importables augmentent, à l'exception des produits alimentaires, boisson et tabac (-11,2%) ainsi que des produits bruts (-5,6%). Les produits d'équipement progressent de 7,8%, preuve de la reprise des investissements des entreprises pour soutenir leur production. Les demi-produits font certes légèrement moins bien mais s'apprécient tout de même de 3,1%. Les importations de biens finis de consommation, pour leur part, s'accroissent de 9,6%. Une hausse qui se matérialise particulièrement au niveau des voitures de tourisme (+10,4) et de

leurs composantes (+39%) ainsi qu'au niveau des tissus (+12,5%) et des médicaments (+3,2%).

A contrario, l'évolution de l'offre exportable du Maroc à fin avril fait ressortir la poursuite de la diminution de 1,6% des expéditions de dérivés de phosphates à 10,4 milliards de DH. Les exportations de phosphate, elles, se maintiennent (+15,7%) à 4,3 milliards de DH. Les produits alimentaires suivent un trend baissier. Les expéditions de légumes frais vers l'étranger régressent de 53% et celles des agrumes de près de 19%. La baisse pour les conserves de légumes est moins soutenue (10%). En revanche les ventes de tomates fraîches à l'étranger stagnent. Les expéditions des produits de la mer font mieux. Les ventes de conserves de poisson marocaines se sont appréciées de 32% à 1,6 milliard de DH. Celles de poisson frais de 17%. Progression (8%) également pour les exportations de crustacés, mollusques et coquillages qui atteignent 1,7 milliard de DH. De leur côté, la commercialisation de véhicules industriels à l'étranger a bondi de 62%, celle des voitures de tourisme a plus que doublé en raison probablement de l'effet Renault. Même tendance pour les expéditions d'huile de pétrole, lubrifiants, gas-oils et fuel-oils. Les exportations d'articles d'habillement, pour leur part, baissent pour ce qui est de la confection de vêtements à 6,5 milliards de DH. Les articles de bonneterie, eux, progressent de 5,8%.

## **ASSURANCE**

### **L'INDEMNISATION CORPORELLE DIRECTE ARRIVE**

**DÉMARRAGE EN JANVIER 2013 POUR LES IPP INFÉRIEURS À 10%  
LES ASSURÉS N'AURONT PLUS À RECOURIR AUX TRIBUNAUX**

C'est un pas de plus dans la simplification des services à la clientèle en cas d'accident. Plus précisément, à partir de janvier 2013, les assurés victimes d'un accident de la circulation avec dommage corporel n'auront plus à recourir aux tribunaux pour demander réparation auprès de l'assureur de l'auteur de l'accident. Si le taux d'Incapacité Physique Permanente (IPP) est inférieur à 10%, c'est l'assureur de la victime qui prend directement en charge l'indemnisation avant de se retourner vers la compagnie d'assurances du responsable du sinistre. Le dispositif qui nécessite une mise à niveau du système d'information a fait l'objet d'une convention signée mardi 15 mai en marge de la réunion du Comité consultatif des assurances présidé par le ministre des Finances. Il s'agit plus exactement de la convention d'indemnisation corporelle automobile dont le schéma de fonctionnement est similaire à celui de la Convention d'Indemnisation Directe (CID) qui couvre les dommages matériels. «C'est une première expérience que nous allons démarrer. Nous avons opté pour les taux d'IPP inférieurs à 10% et qui représentent 30% des sinistres», confirme Bachir Baddou, directeur général de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance. Au dernier Comité consultatif des assurances, le secteur est revenu à la charge sur l'assurance maladie et les problèmes de fiscalité. Par rapport au premier dossier, les assureurs ont insisté sur la nécessité d'être associés à toutes les décisions qui seront prises. L'article 114 de la loi sur la couverture médicale prévoit une période transitoire de 5 ans aux entreprises couvertes par les compagnies d'assurances privées avant de basculer vers le régime général géré par la CNSS. Cet article stipule que cette période est renouvelable sans préciser ni pour combien de temps, ni combien de fois. Un flou renforcé par la lecture que le Secrétariat Général du Gouvernement a livré par rapport à cet article. Pour le SGG la période transitoire de 5 ans ne commence qu'une fois tous les arrêtés de la loi sur la couverture médicale publiés. A côté de cet imbroglio, les risques financiers, qui guettent le régime AMO avec des déficits qui commenceront à pointer dès 2013, pourraient obliger le gouvernement à amender rapidement l'article 114. D'ailleurs, un premier projet



d'amendement a été retiré l'année dernière du Conseil de gouvernement, le temps qu'une commission présidée par le ministère de la Santé approfondisse le dossier. Mais depuis, c'est silence radio. En tout cas, pour le secteur des assurances, les 350.000 assurés représentent une manne de 2 milliards de dirhams. Sur le deuxième dossier relatif à la fiscalité, les assureurs demandent à ce que les indépendants puissent déduire à hauteur de 20% les primes ou cotisations se rapportant aux contrats individuels ou collectifs d'assurance retraite de leur revenu global imposable. Aujourd'hui, ils ne peuvent pas dépasser une limite de 6% alors que les salariés peuvent déduire la totalité des cotisations du salaire net imposable.

## **CGEM: PROGRAMME CHARGÉ POUR LA PRÉSIDENTE**

### **MIRIEM BENSALAH-CHAQROUN ÉLUE HIER POUR TROIS ANS**

#### **DES CHANTIERS: FORMATION CONTINUE, PME, COMPENSATION INDUSTRIELLE**



Les anciens présidents de la CGEM entourant la nouvelle patronne des patrons: Bennani Smirès, Mohamed Horani, Hassan Chami, Abderrahim Lahjouji et Moulay Hafid Elalamy

DANS sa première sortie médiatique, Miriem Bensalah-Chaqroun, unique candidate à la présidence de la CGEM, a d'emblée assuré qu'elle «ne souhaitait pas» se retrouver dans une telle posture (L'Economiste du 7 mai 2012). La première dame qui présidera le patronat pour trois ans a été élue hier au cours d'une assemblée générale haute en couleurs. Tous les anciens patrons des patrons étaient présents, manière de marquer l'importance de l'évènement. C'est la première fois qu'une femme est à la tête de la confédération patronale. Elle fera équipe avec son binôme, Salaheddine Kadmiri qui dirige une PMI des composants électroniques et électriques. Il assurait aussi la présidence de la Commission PME du patronat. La toute nouvelle présidente du patronat doit faire face à un contexte économique particulier. «La conjoncture que nous traversons est difficile, mais doit-on l'accepter sans combattre? Nous devons être offensifs», confiait-elle dans une récente interview à L'Economiste. La nouvelle présidente de la CGEM n'aura pas de délai de grâce. Les chefs d'entreprise sont inquiets de la contraction de l'activité économique annoncée dans toutes les prévisions. Dès son installation, il lui faudra donc tenter d'apaiser les appréhensions de ses pairs. Et dans une seconde phase, elle devra déployer toute son énergie pour obtenir la mise en œuvre de mesures structurelles qu'elle prévoit dans sa plateforme. Quelques éléments majeurs ressortent de ce programme. Un, pour «développer le capital humain», elle suggère la création d'un droit individuel pour les salariés ainsi qu'une juste utilisation de la taxe de la formation professionnelle. C'est-à-dire instituer un droit à la formation continue pour chaque salarié. Et en parallèle, reconsidérer l'usage actuel des recettes de la taxe de la formation professionnelle. Deux, rendre obligatoire par la loi la compensation industrielle «afin d'atteindre nos objectifs de croissance et d'emploi». Pour les grands marchés publics, il

sera imposé au soumissionnaire de sous-traiter par exemple des activités de production ou de maintenance industrielle auprès d'entreprises marocaines existantes. Ce texte devra par ailleurs instituer l'obligation d'externaliser quelques activités support auprès d'entreprises marocaines et d'assurer une partie de leur sourcing localement. Par ailleurs, la présidente élue a insisté sur un point transversal à toutes les PME: le financement qui est un enjeu majeur et bride la croissance. Il faut rapidement rendre opérationnelle la loi sur les délais de paiement à travers la publication du décret d'application. Les PME étouffent aujourd'hui à cause de problème d'impayés.

## **BUDGET 2012: VADE-MECUM DES PRINCIPALES DISPOSITIONS**

### **HAUSSE DE LA TIC SUR LA BIÈRE ET LES ALCOOLS ÉTHYLIQUES LE FINANCEMENT DU FONDS DE COHÉSION SOCIALE AMENDÉ LA FDT MENACE DE RECOURIR AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR L'ISF**

Nizar Baraka et Driss Azami peuvent pousser un ouf de soulagement. Le projet de budget a quitté le Parlement mardi en fin d'après midi, après avoir été adopté en deuxième lecture à la Chambre des représentants. Mais auparavant, les deux ministres des Finances ont eu la frayeur de leurs vies à deux reprises. La première fois lorsque l'amendement, visant la création de l'Impôt Sur la Fortune (ISF) a été approuvé par la Commission des Finances de la Chambre des conseillers et qui a fini par être écarté grâce à la vigilance médiatique. La seconde fois, lorsque six budgets sectoriels étaient tombés au sein de la Commission de la Justice. En plénière, tout cela a été rattrapé. Quoique ce ne soit pas terminé. Le chef du groupe parlementaire de la FDT, Mohamed Daidaâ, compte déposer un recours devant le Conseil constitutionnel pour protester contre l'amendement de la majorité qui avait supprimé l'ISF en plénière. Pour lui, c'est contraire à l'article 237 du règlement intérieur de la Chambre des conseillers. En attendant, le gouvernement vise le maintien des équilibres macro-économiques. C'est ainsi qu'il table finalement sur un taux de croissance de 3,4% (après l'avoir estimé à 4,2%), un baril de pétrole à 100 dollars et la limitation du déficit budgétaire à 5% du PIB cette année, avec un retour progressif à 3% à l'horizon 2016. Comme il compte comprimer l'inflation à 2%. La Caisse de compensation continuera de peser lourd sur le budget de l'Etat. Ses dotations pour 2012 ont augmenté pour atteindre 46,5 milliards de DH, sachant que 14 milliards de DH serviront à couvrir les arriérés de l'année dernière. Ce montant est insuffisant pour couvrir les subventions des produits pétroliers et alimentaires. La Caisse sera à sec d'ici juillet. Il faudra donc remettre des fonds, à moins de vouloir jouer sur les arriérés vis-à-vis des pétroliers. La masse salariale atteindra cette année 93,5 milliards de DH pour 2012. En attendant la promulgation de la loi de Finances au Bulletin officiel, voici les principales dispositions :

**Un Fonds de cohésion sociale**, doté de 2,5 milliards de DH, a été créé. Il apportera un appui financier à la généralisation du Ramed et à l'octroi d'argent aux familles nécessiteuses sous condition de scolariser les enfants (programme Tayssir). Les groupes parlementaires de la majorité comme de l'opposition ont été unanimes pour amender la version initiale, particulièrement le mode de financement du Fonds. Il s'agit d'une contribution obligatoire, calculée sur la base des bénéfices nets sur l'IS pour 2012. Ainsi, les entreprises qui réalisent des bénéfices nets de 50 millions à 100 millions de DH doivent contribuer à hauteur de 1,5%. Celles qui dégagent des bénéfices nets supérieurs à 100 millions de DH payeront 2,5%. Les entreprises doivent s'acquitter de la somme de manière

spontanée, avant le 1er août de cette année et le 1er janvier 2013, selon le calendrier de déclarations. Tout retard dans le paiement sera sanctionné par une amende de 15% de la contribution obligatoire. En cas de défaillances, des poursuites seront engagées selon l'article 208 du Code général des impôts.

**Les exonérations dont bénéficie la zone franche de Tanger**, qui devaient se terminer au 31 décembre de cette année, seront étendues au 31 décembre 2013. Le ministère des Finances a promis de prolonger jusqu'à fin 2014 si la demande se fait sentir l'année prochaine.

**L'exonération de la TPI pour la vente des biens immobiliers** dont la valeur totale ne dépasse pas 140.000 DH contre 100.000 DH comme amendé par la Chambre des représentants.

**Le barème de l'IR des sportifs professionnels** a changé par rapport à la version originale. Désormais, il sera soumis à un abattement de 40% sur le revenu mais en supprimant le taux libératoire de 30%, initialement prévu.

**La TIC sur la bière** sera augmentée de 100 DH. Elle passe ainsi de 800 DH à 900 DH par hectolitre. De même, la TIC sur les alcools éthyliques, contenus dans les boissons spiritueuses, bondira à 15.000 DH contre 10.500 DH actuellement. Les ministres des Finances ont accepté d'augmenter la TIC sur les cigares et cigarillos à 35% du prix public (contre 25% dans le projet), en dehors de la TVA.

**La taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles lors de la première immatriculation** a subi un lifting. Ainsi, les véhicules ayant une puissance inférieure à 8 chevaux payeront 2.500 DH au lieu de 3.000 DH et ceux entre 8 et 10 chevaux 4.500 DH au lieu de 6.000 DH et entre 11 et 14 chevaux 10000 DH et supérieure ou égale à 15 chevaux 20.000 DH. Le ministère des Finances a présenté cette hausse comme le début de la restitution des subventions dont bénéficient les catégories aisées, ayant de grosses cylindrées.

**Le prix des vignettes automobiles** augmentera à partir de l'année prochaine à 3.000 DH pour les voitures à essence (de 11 à 14 chevaux) et 6.000 pour celles à gasoil dont la puissance fiscale est supérieure ou égale à 15 chevaux. Cette hausse des vignettes rapportera à l'Etat 120 millions de DH.

**La proposition d'exonérer de la taxe de la carte grise** des voitures ayant plus de 25 ans d'âge, a été rejetée. L'exonération sera limitée aux véhicules de collection.

**Le droit d'importation aux voitures d'occasion** sera maintenu à 25%. Car, un avantage tarifaire accordé aux voitures usagées favoriserait leur importation. Ce qui contredit l'objectif du gouvernement visant le renouvellement du parc automobile.

**Le droit d'importation minimum de 2,5%** sera appliqué aux motocycles fonctionnant à l'énergie électrique.

**Exonération de la TVA pour la vente des médicaments contre le diabète, l'hypertension, l'asthme, les produits utilisés dans la réanimation, la dialyse, le cœur, les vaisseaux et les molécules de base.** Ils s'ajoutent aux anti-cancéreux et aux anti-hépatites B et C. Le manque à gagner pour l'Etat s'élève à 800 millions de DH.

**La taxe de 0,15 DH/kg sur la vente du ciment** s'étendra aux autres produits de construction. Elle alimentera le Fonds spécial habitat, destiné à financer le logement social et la lutte contre les bidonvilles et l'habitat clandestin.

**Le logement social:** Dans ce domaine, le gouvernement a accepté de réduire le nombre de logements réalisés par les promoteurs en vue de bénéficier d'avantages fiscaux. Le nombre baisse à 200 logements en ville au lieu de 500 auparavant, 50 logements dans le milieu rural au lieu de 100. Cette nouvelle disposition permettra à d'autres promoteurs de se lancer dans ce segment.

**Les prix littéraires et artistiques** seront exonérés à hauteur de 100.000 DH, avec déductibilité.

Le gouvernement a décidé la **prolongation de la suspension des droits de douane pour l'importation du blé dur**, et ce du 1er mai au 31 décembre prochain. Quant au blé tendre, la suspension devra courir du 1er au 31 mai de cette année, avec l'application de 17,5% à partir du 1er juin et ce pour protéger la production nationale au cours de la période de sa commercialisation. Le gouvernement s'attend à collecter près de 23 millions de quintaux de blé tendre d'ici fin mai prochain, soit une baisse de près de 40% par rapport à la campagne précédente.

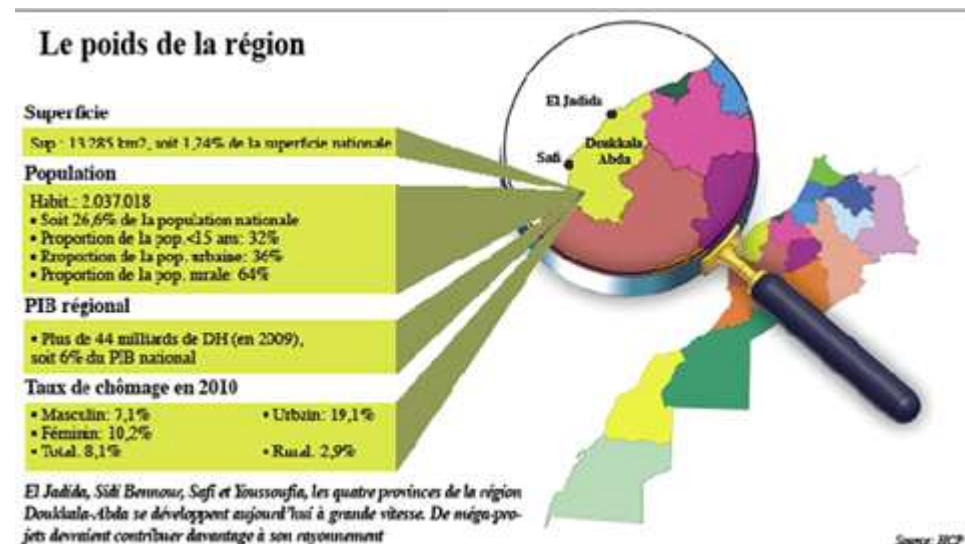
**La loi des Finances prévoit 26.204 postes budgétaires** pour cette année. Ces emplois seront répartis entre les différents ministères. Dans ce total, c'est le département de l'Intérieur qui se taille la part du lion en embauchant 8.880 personnes. Il sera suivi par l'Education nationale avec 7.200 postes et l'Administration de la défense nationale 3.280 postes. Le ministère de la Santé s'accapare 2.000 postes et le département de la Justice et des libertés 1.000. Le ministère des Finances aura 980 postes et la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à l'insertion 800. A cela s'ajoutent 500 postes pour le département des Habous, 300 pour l'enseignement et 200 pour la Cour royale.

**Les partis politiques** n'ont pas été oubliés. En effet, seront exonérés de tous impôts et taxes, les biens meubles et immeubles des partis, nécessaires à leur activité. Sont également concernés les transferts à la propriété des partis politiques à titre gratuit, de leurs fonds et biens immatriculés en leurs noms. Les partis auront un délai de deux ans pour effectuer les transferts nécessaires. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur les partis, votée il y a près de deux ans, devra mettre de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des partis politiques.

## **LES NOUVEAUX PARIS INDUSTRIELS DE DOUKKALA-ABDA**

### **LES CHANTIERS DE L'OCP, JLEC, MEDZ... BOOSTENT LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIE, MINES ET ÉNERGIE CONTRIBUENT À 30% À LA RICHESSE RÉGIONALE**

### **JORF PHOSPHATE HUB, AGROPOLE À BIR JDID, EXTENSION DE LA ZI D'EL JADIDA... LES PROJETS EN COURS**



El Jadida, Sidi Bennour, Safi et Youssoufia, les quatre provinces de la région Doukkala-Abda se développent aujourd'hui à grande vitesse. De méga-projets devraient contribuer davantage à son rayonnement

. Doukkala-Abda est décidément l'une des régions les plus dynamiques du pays. De plus, elle affiche aujourd'hui de grandes ambitions et aspire à une dimension internationale. Idéalement située au sud de Casablanca, la région dispose de 300 kilomètres de côté, d'un parc industriel de plus de 500 hectares à Jorf Lasfar et de multiples gisements miniers dont une réserve de 5 milliards de tonnes de gypse. Ce n'est, donc, pas pour rien que des «mastodontes» de l'économie nationale s'y sont installés. C'est le cas de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) qui représente aujourd'hui la locomotive de la province d'El Jadida et de toute la région. Rien que l'année dernière, le champion mondial des phosphates a mobilisé plus de 22,4 milliards de DH pour l'extension du port de Jorf Lasfar et plus de 960 millions de DH pour la réalisation d'une usine «Bunge Maroc Phosphore» (BMP) spécialisée dans la production d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés (280 emplois). Les investissements de l'OCP à l'horizon 2020 devraient atteindre plus de 100 milliards de DH dont une grande partie sera affectée à la chimie et au méga-projet Jorf Phosphate Hub (63,5 milliards de DH). Et ce n'est pas tout, le groupe recourt depuis quelques années déjà à des technologies de pointe respectueuses de l'environnement, notamment dans la modernisation de son site de Safi. Ce dernier sera ainsi entouré d'une ceinture verte. Les actions menées visent une réduction de la pollution et une gestion meilleure des rejets. A l'OCP s'ajoute Jorf Lasfar Energy Company (JLEC) qui, à son tour, a lancé en 2011 un projet d'extension de son unité de production d'électricité à Jorf Lasfar, d'un montant d'investissement de 10 milliards de DH. Deux nouvelles unités de production viendront, donc, compléter les quatre unités déjà opérationnelles. Ce qui va permettre de porter la capacité de la centrale, qui satisfait déjà 44% de la demande nationale, à 2.056 MW au lieu de 1.356 MW actuellement. Deuxième pôle industriel du Royaume, Doukkala-Abda peut ainsi compter sur le parc industriel de Jorf Lasfar et la zone industrielle d'El Jadida qui, elle aussi, devrait connaître une extension de 90 ha. Centrale Laitière, Nestlé, Cosumar, Sonacar, Somadir et bien d'autres unités représentent les autres piliers de l'économie régionale. Avec une valeur ajoutée répartie essentiellement entre l'industrie, les mines et l'énergie (30%), le commerce et autres services (38%) et l'agriculture et la pêche (25%), Doukkala-Abda réalise un PIB annuel de plus de 44 milliards de DH, soit 6% du PIB national. Les potentialités touristiques et culturelles de la région ne sont pas négligeables puisqu'elle dispose d'un patrimoine historique et culturel riche et varié et de l'une des quatre stations balnéaires du plan Azur, Mazagan.

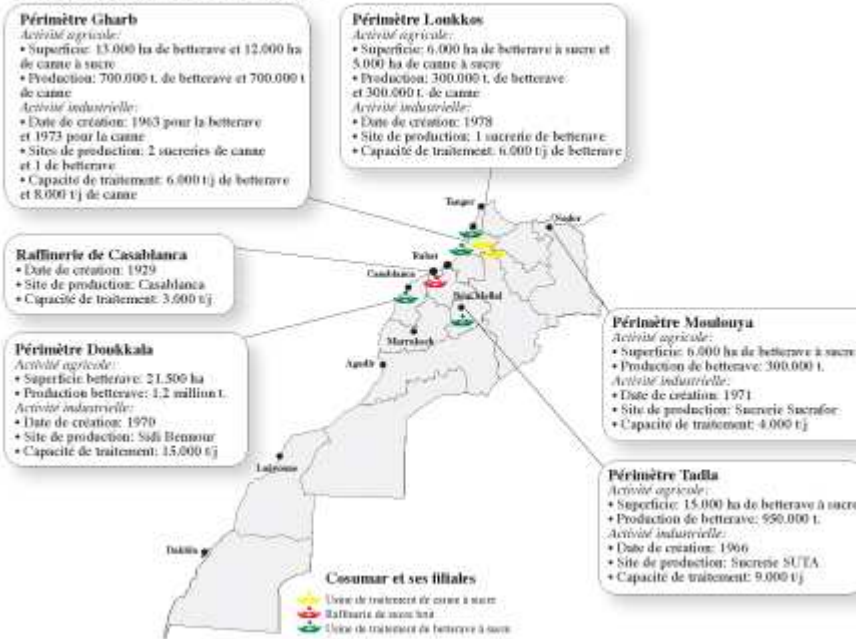
# SUCRE: LA FACTURE SERA SALÉE

## AU MOINS 5,5 MILLIARDS DE DH DE SUBVENTION

### MALGRÉ LE RETOUR À L'EXCÉDENT MONDIAL, PAS DE BAISSSE DE COURS

#### LA PRODUCTION LOCALE COUVRIRAIT MOINS DU QUART DE LA CONSOMMATION

#### Géographie du sucre au Maroc



80.000 agriculteurs sont agrégés autour de 5 pôles de développement industriels. Ces derniers se déclinent en 5 sociétés sucrières et 8 sites industriels. En 2011, le chiffre d'affaires a atteint 6,1 milliards de DH

Après deux campagnes déficitaires, la production mondiale du sucre a renoué avec la croissance. Pour la saison qui arrive à terme à fin septembre prochain, il est prévu d'atteindre un volume en hausse de 11,4% à 176,8 millions de tonnes. Ce qui dégagerait un stock de 70,5 millions de quintaux. Cependant, malgré le retour à l'excédent, les professionnels ne s'attendent pas à une baisse des cours mondiaux. Selon William Marin, président de l'Association Mondiale des Planteurs de Betterave et de Canne à Sucre (AMPBCS), «l'augmentation de la production a été aussi accompagnée par la hausse des coûts de production» (cf. édition du mardi 15 mai). De plus, tout dépendrait du comportement du Brésil selon le volume qu'il destine à la production de l'éthanol. Ce dernier marché devenant de plus en plus attractif face à la flambée que connaît le pétrole. Pour preuve, le président de l'AMPBCS rappelle les tensions qui ont caractérisé le marché du sucre en 2011 bien que la production et le niveau des stocks s'étaient nettement améliorés par rapport à l'année précédente.

Pour le Maroc, l'impact de la volatilité des cours mondiaux s'est traduit par une explosion des dépenses de la compensation qui ont atteint le chiffre record de 5,5 milliards de DH en 2011 contre 2 milliards généralement déboursés. Cette année, il faut aussi s'attendre à un montant similaire sinon plus important puisque la production issue des plantes sucrières, notamment la canne, a subi d'importants dégâts. Environ 14.000 ha de canne à sucre ont été perdus sur les 18.000 ha plantés. «Tout au plus, la production hors raffinage du sucre brut d'importation devrait couvrir moins de 25% de la consommation nationale», estime le management de Cosumar. Déjà, la campagne 2010-2011 a dégagé une production issue des plantes sucrières de l'ordre de 250.000 tonnes. C'est ce qui explique d'ailleurs l'importance du soutien de l'Etat. Or, la consommation mondiale connaît pour sa part une croissance jamais constatée par le passé: 2,8% en 2011-2012 alors qu'elle était quasiment nulle lors des deux précédentes

années.

Sur la dernière décennie, la consommation mondiale ayant augmenté en moyenne de 1,7% soit un peu moins que celle du Maroc qui enregistre un taux annuel de 2%. Au total, la consommation marocaine de sucre porte sur 1,2 million de tonnes et s'inscrit, comme souligné, sur un trend haussier. Pour en amortir l'impact de l'import, le groupe Cosumar table sur l'amélioration des rendements et l'extension des superficies dédiées à la canne à sucre qui doivent être augmentées de 5.000 ha entre 2010 et 2013. A cette échéance, la production issue des plantes sucrières devrait couvrir 55% de la consommation. Chiffre, réalisable selon les professionnels puisque le rendement moyen réalisé en 2009-2010 s'est établi à 9,5 tonnes de sucre à l'hectare contre 7,5 en 2005-2006. «L'objectif est de le porter à 12 tonnes à l'hectare dès 2013», prévoit Mohamed Fikrat, PDG de Cosumar. En attestent les indicateurs de l'amont agricole, une amélioration constante. L'utilisation de semences mono germes pour la betterave sera généralisée à partir de la prochaine campagne. La mécanisation de la récolte de cette plante porte actuellement sur 55% des superficies contre 24% en 2006. Il en est de même pour la conduite de la canne à sucre dont la mécanisation des récoltes concerne 20% des plantations contre à peine 5% en 2006.

## HOLCIM TENTE UN REBOND, APRÈS UN DERNIER EXERCICE DIFFICILE

LE CIMENTIER TABLE SUR UNE CROISSANCE MOYENNE ANNUELLE DE 5% DE SES VENTES MISE EN SERVICE DE L'USINE DE FÈS PRÉVUE AU TROISIÈME TRIMESTRE



Holcim espère une croissance moyenne de 5% de ses ventes de ciment sur les quatre prochaines années après la mise en service de l'usine de Fès suite au doublement de sa capacité à 1,2 million de tonnes

L'ARRIVÉE d'un nouvel acteur parmi les cimentiers semble avoir davantage perturbé Holcim que les autres opérateurs historiques. La filiale marocaine du groupe suisse a enregistré une baisse de 6% de ses ventes en 2011 alors que le marché, lui, a progressé de 11%. Le management relativise cette contre-performance. Il l'attribue en partie à un retour à la «normale» du marché. «Nous avons livré du ciment pendant une période en dehors de notre zone parce que les acteurs sur ces marchés n'avaient pas la capacité nécessaire. Maintenant qu'ils ont mis en service leurs nouvelles capacités, ils ont repris naturellement leur position», confie à L'Economiste Dominique Drouet, président du directoire de Holcim Maroc. La contre-performance des ventes en 2011

s'est traduite au niveau des indicateurs financiers par une baisse de 1% du chiffre d'affaires consolidé à 3,49 milliards de DH. Le résultat d'exploitation recule pour sa part de 12% à 1,1 milliard de DH. L'industriel a bouclé l'exercice avec un résultat net part de groupe de 575 millions de DH contre 659 millions de DH une année plus tôt. Les analystes prévoient cependant un rebond des agrégats financiers de l'entreprise dès cette année. Ils tablent sur un chiffre d'affaires de plus de 3,7 milliards de DH. BMCE Capital Bourse prévoit une hausse de 7,3% du résultat d'exploitation et 11% des profits. Upline, pour sa part, anticipe une progression de 14,5% pour les deux indicateurs. Au terme du premier trimestre 2012, Holcim se satisfait du niveau des ventes enregistré. «Les résultats sont pour l'instant supérieurs à nos prévisions», relève Drouet. L'opérateur reste cependant prudent pour le reste de l'année en raison notamment de la chute du marché en avril (-3,7%). Au niveau des tendances lourdes, les professionnels estiment aujourd'hui que le marché est en train de rompre avec les hausses excessives, même si les ventes au premier trimestre (+21,73%) ne leur donnent pas raison pour l'instant. «Au regard de la consommation par habitant, nous avons atteint un plafond. Nous allons sans doute assister à de petites croissances les prochaines années», analyse le patron de Holcim. De façon générale, le cimentier espère une croissance moyenne de 5% de ses ventes sur les quatre prochaines années après la mise en service de l'usine de Fès suite au doublement de sa capacité à 1,2 million de tonnes. Côté Bourse, l'action affichait en séance le 16 mai une baisse annuelle de 3,47%, soit un niveau similaire à celui des autres cimenteries. La société est valorisée 12,7x ou encore 15,5x ses bénéfices futurs selon les brokers. En revanche, ils s'accordent ensemble à recommander la valeur à l'achat.

## **COMARIT-COMANAV**

### **LE PORT DE SÈTE RENONCE À SES CRÉANCES**

**IL CÈDE SA PART AUX MARINS DES TROIS BATEAUX SAISIS**  
**L'OBJECTIF EST DE LAISSER LA PLACE AUX FERRYS DE GNV**  
**PAS DE SAUVETAGE PRÉVU POUR LA COMARIT, 1.500 EMPLOIS EN JEU**



Le port de Sète a renoncé à ses créances en faveur des marins des bateaux de la Comarit qui avaient été saisis. Mais la crise est loin d'être terminée

COUP de maître pour le port de Sète. Il vient de renoncer à ses créances en faveur des marins dans l'affaire des trois bateaux de la Comanav-Comarit, immobilisés depuis plus de quatre mois dans le port de cette ville française. La décision a été prise, dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 14 mai dernier, à l'unanimité. Si le montant reste modeste et ne permet pas la libération et la levée de la saisie de ces bateaux, il permettra



par contre de détendre l'atmosphère et de rappeler à l'ordre du jour le sort de ces marins oubliés dans leur pays d'origine. Mais à Sète, on reste pragmatique. Le port de Sète a demandé aux marins en contrepartie de déplacer les trois bateaux vers un quai désaffecté afin de libérer de la place pour le futur opérateur de la ligne, l'italien GNV. Ce dernier devra entrer en service, selon plusieurs sources, dès le 25 mai sur la ligne Tanger-Sète. Pour Sète, cette ligne est d'une importance capitale pour le commerce de la ville. Selon des chiffres issus de l'autorité portuaire, ce sont pas moins de 200.000 voyageurs par an qui partent au Maroc via le port de Sète, un chiffre qui permet de faire tourner commerces et boutiques diverses toute l'année. Depuis l'arrêt de la ligne, les commerces environnants du môle passagers et une bonne partie de ceux installés en ville ont durement ressenti la chute du nombre de clients, une situation que les responsables du port veulent assainir. Entre-temps, au Maroc, l'affaire reste au point mort. Les rumeurs quant à une éventuelle faillite de l'entreprise se font entendre depuis quelques jours, surtout depuis l'échec de plusieurs plans de sauvetage présentés. Pour les employés de l'entreprise à Tanger, l'attente de l'Etat marocain et des autorités compétentes reste un mystère. Si dans les autres pays européens des aides étatiques sont octroyées aux entreprises privées, le recours à une telle mesure n'est pas à l'ordre du jour pour le gouvernement Benkirane. Ce sont pourtant 1.500 emplois directs qui sont en jeu. La France va bientôt octroyer une aide via le Fonds stratégique d'investissement à l'armateur français CMA CGM d'un montant total de 50 millions d'euros, un exemple qu'il serait aisé et possible de suivre au Maroc.

## **INTERNET: ET SOUDAIN MON DÉBIT BAISSE**

### **L'OPÉRATEUR A LE DROIT DE LIMITER SON DÉBIT**

### **LE DÉBIT CONTRACTUEL N'EST PAS GARANTI**



Plus vous téléchargez de données sur Internet, plus vous risquez que votre débit soit réduit. Les opérateurs utilisent aujourd'hui ce modèle surtout pour l'Internet 3G, mais il est techniquement possible d'exporter le même système pour l'ADSL

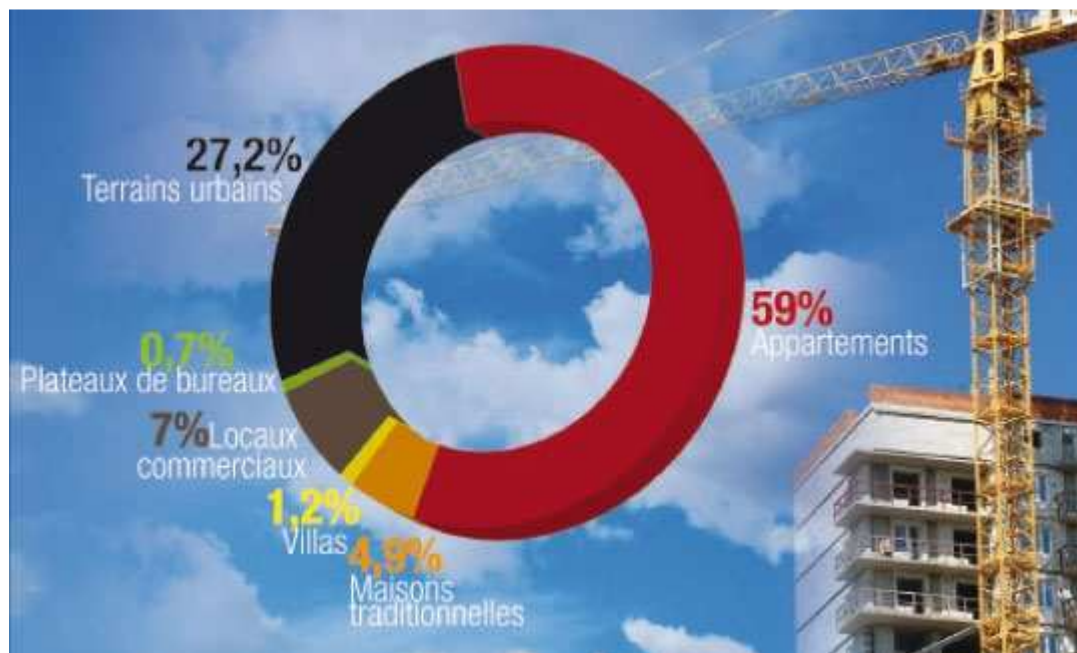
Les récentes fluctuations du débit ADSL et 3G ont suscité chez les internautes une vague de protestations sur la qualité du service des opérateurs télécoms. Les clients dénoncent une «baisse discrétionnaire » de débits, voire des «censures» sur certains réseaux comme la Vo IP ou les services de vidéos en ligne comme Youtube. Selon Azdine El Mountassir Billah, directeur général de l'ANRT, faire un tel constat serait méconnaître la nature du lien juridique et le contenu des contrats signés avec les opérateurs. «La règle est simple: le contenu d'une offre d'un opérateur télécom, tant qu'il respecte les règles de la concurrence loyale, est librement fixé

par ce dernier», explique t-il. Dans la loi rien n'interdirait donc que le débit fixé dans l'offre d'abonnement Internet soit revu à la baisse si les données téléchargées dépassent le seuil déterminé par l'opérateur qui souvent, est ignoré du client. Autrement dit, si le consommateur dépasse en volume de téléchargement (par exemple) 10 giga octets, son débit initial qui serait de 10 Mbits/sec peut être réduit à 2 Mbits/sec. La seule obligation pour l'opérateur est d'en informer préalablement le client pour une offre en prépayée (comme pour la plupart des clés 3G) et de l'inscrire dans le contrat d'adhésion pour les offres en post payées. Le cas échéant, le régulateur aura le pouvoir d'arrêter la commercialisation de l'offre ; mais si demain un opérateur décide de faire de nouvelles offres d'abonnement Internet limitées aux volumes, il est bien dans son droit», explique le directeur général de l'ANRT. Cette thèse expliquerait également les perturbations sur les réseaux Vo IP et Youtube. Si L'ANRT affirme que cela n'équivaut pas à des coupures de l'opérateur, le régulateur précise toutefois que « les contrats stipulent clairement qu'il existe un certain nombre de services que les opérateurs peuvent se réserver le pouvoir de limiter». Certains juristes ne voient pas les choses du même œil. « Il s'agit ici clairement d'un abus de position dominante, d'autant plus que les contrats d'adhésion ne permettent pas aux usagers de négocier les engagements», relève Rachid Diouri, avocat au barreau de Casablanca. Bien que ce modèle de contrat soit tout à fait légal, rien ne justifie donc que son contenu favorise une partie au détriment de l'autre. En outre, il existe un vrai problème d'information des utilisateurs par rapport au contenu de ces offres. «C'est le cas notamment en ce qui concerne la question de la baisse des débits: pour informer le consommateur, les opérateurs se contentent souvent d'envoyer un SMS ou de mettre à jour un profil Facebook, ce qui n'est décidément pas suffisant au regard de la loi 31-08 sur la protection des consommateurs», déplore pour sa part Ouadi Madih, vice-président de la Fédération nationale de l'association des consommateurs. De surcroît, la quasi-absence de traduction arabe des dispositions des contrats ne fait qu'embrouiller encore plus l'esprit des usagers alors que la loi 31-08 a fait de ce point une nécessité absolue.

# Actifs immobiliers

## Le foncier représente le tiers des ventes

*Les prix de l'immobilier repartent légèrement à la hausse, tirés essentiellement par l'augmentation du prix des biens fonciers.*



Après une quasi-stagnation au 4e trimestre 2011, les prix de l'ensemble des biens immobiliers au niveau national ont repris leur tendance haussière, et ce, au terme des trois premiers mois de cette année. L'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI), tel que publié trimestriellement par Bank Al Maghrib, fait ressortir une légère hausse de 0,6% des prix des actifs immobiliers, toute catégorie confondue. « Cette évolution recouvre une quasi-stabilité des prix des biens résidentiels et commerciaux, et un accroissement de 1,7% de ceux des biens fonciers », indique Bank Al Maghrib dans sa publication.

Dans le détail, la progression des prix des terrains s'est accompagnée d'une hausse de 1,4% des transactions à 7 525 unités. En revanche, la stabilisation des prix des biens résidentiels recouvre à la fois une augmentation de 3,2% des prix des maisons et des baisses respectives de 0,7 et 2,1% de ceux des appartements et des villas. Par ville, la légère hausse des prix se confirme dans la majorité des villes du Royaume, avec des progressions allant de 0,8% à Meknès à 5,5% à Fès. Toutefois, trois villes font exception à cette tendance haussière. Il s'agit des villes de Rabat, de Marrakech et d'Agadir, où les prix ont baissé respectivement de 4,4%, de 2,9% et de 1,4%.

Cela dit, si les prix augmentent, les volumes des transactions eux baissent. Selon les données arrêtées 35 jours après la fin du premier trimestre, les ventes des biens immobiliers immatriculés se sont repliées de 1% d'un trimestre à l'autre, alors qu'elles augmentent de 18,4% en glissement annuel pour s'établir à 27 670 transactions. Au détail, le volume des transactions des biens résidentiels a reculé de 3,8%, d'un trimestre à l'autre, à 18 022. «Cette baisse a particulièrement concerné les appartements et les villas», indique la Banque centrale. En revanche, le volume s'est apprécié pour les biens commerciaux et fonciers de 17,8 et 1,4% respectivement, sur la même période. Les diminutions se sont situées entre 0,1% à Fès et 16,3% à Meknès, alors que les hausses ont été observées uniquement à Oujda et à Rabat. Par ailleurs, les parts des transactions les plus importantes ont atteint 30,7% à Casablanca, 14,2% à Marrakech et 13,1% à Tanger.

Concernant la structure des ventes, le résidentiel continue à constituer 65% de l'ensemble des ventes, avec la prédominance des appartements, dont les transactions se sont appréciées de près de 17% en un an. Les terrains urbains représentent près de 27% du marché, alors que la part des transactions sur les biens commerciaux se situe autour de 7,7%.

[www.lematin.ma](http://www.lematin.ma)



## **Le programme Millennium Challenge Account Maroc va bon train :700 millions USD pour soutenir 600.000 familles défavorisées**



Ces grandes sommes d'argent ont un seul but: participer à la réduction de la pauvreté au Maroc en soutenant quelque 600.000 familles. L'exercice passe par plusieurs projets: arboriculture fruitière, pêche artisanale, alphabétisation fonctionnelle....

Après trois ans d'exécution, le programme MCA-Maroc (Millennium Challenge Account) va bon train. Géré par l'Agence du partenariat pour le progrès (APP), ce «compact» mobilisant près de 700 millions USD a atteint un taux d'engagement de 570 millions USD, dont 315 millions de dollars ont été déboursés à fin avril 2012. Ces grandes sommes d'argent ont un seul but : participer à la réduction de la pauvreté au Maroc en soutenant quelque 600.000 familles. L'exercice passe par plusieurs projets : arboriculture fruitière, pêche artisanale, alphabétisation fonctionnelle, microcrédit, soutien à l'entreprise. Ces projets et leurs bénéficiaires ont été choisis à l'issue d'études environnementales, sociales et techniques rigoureuses et ayant autant que toute action du programme un souci d'efficacité et de durabilité. Un grand défi en somme pour l'APP et ses experts. Principalement marocains, triés sur le volet, ces derniers ont jusqu'au 14 septembre 2013 pour boucler ce compact et permettre sa reconduction à l'instar de 3 pays (Ghana, Géorgie, Cap-Vert) sur 24. Cette reconduction a, outre une signification socio-économique, une portée politique nationale puisqu'elle permettrait de toucher d'autres régions, notamment les provinces du Sud, provinces exclues du premier compact. La mobilisation est de ce fait totale et implique tous les partenaires. «Il y a en premier et en fin de la chaîne les bénéficiaires, mais aussi le gouvernement marocain, ses ministères et à un autre niveau sa diplomatie. Aussi c'est par le biais des ministères, Offices et institutions que les projets de l'APP peuvent être pérennisés après la fin du MCA-Maroc», a indiqué à ALM Morad Abid, directeur général de l'APP. En

effet, pour atteindre leurs objectifs, les projets de l'APP se sont imbriqués dans toutes les stratégies sectorielles du gouvernement (Plan Maroc Vert, Halieutis, Stratégie 2015 pour l'artisanat, ministère des finances). A titre d'exemple, dans le domaine de la pêche artisanale, 27 projets ont été lancés. Dotés de 125,2 millions de dollars, les travaux de construction de 18 sites parmi 27 ont été achevés. Ils devront être gérés par les Offices de pêche et s'insèrent dans le programme Halieutis. Il est question du point d'embarquement de Tifnit, port de Tan Tan, du marché de gros au poisson de Béni Mellal, ou encore le nouveau marché de gros de Marrakech. Un autre exemple de partenariat entre l'Etat et l'APP concerne le projet d'arboriculture fruitière d'un montant de 328,7 millions USD. «Ce projet qui touche 121.250 familles en zone rurale s'intègre parfaitement dans le Plan Maroc Vert. Ses objectifs : étendre la superficie plantée à 80.000, il a aujourd'hui atteint 62.000 hectares de superficie plantée en plus de l'aménagement hydro-agricole dans plusieurs zones de petite et moyenne hydraulique et oasis», a précisé Abdelkader Zakaria, directeur du projet «Arboriculture fruitière». A noter que tous les projets de l'APP (artisanat, agriculture, pêches et autres) comprennent outre une approche genre, un volet formation, alphabétisation et amélioration des capacités des bénéficiaires. Mais, toujours pour ce qui est d'implication, de Driss Jettou à Abbas El Fassi, le gouvernement marocain a d'une manière ou d'une autre pris part à ce programme. «On a eu droit à une enveloppe du gouvernement qui s'élève à plus de 300 millions de dollars, dont 70 en argent liquide, le reste sous sorte de contribution en nature», a souligné M. Abid. M. Benkirane n'est pas en reste. Il devait présider hier la réunion du comité stratégique MCA

## **Dialogue social : La CGEM remet ses propositions**

**L'entreprise et le travailleur ne sont pas fatalement adversaires, bien au contraire l'intérêt bien compris de l'une et de l'autre est de travailler ensemble, car de la compétitivité dépend la capacité d'embauche.**

Le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et la CGEM ont organisé, mardi à Rabat, une réunion de travail commune au cours de laquelle l'organisation patronale a présenté la synthèse des rounds sociaux qu'elle a menés avec les principales centrales syndicales. Dénommée séance de restitution des conclusions et des aboutissements des concertations entre patronat et syndicats, elle a permis, entre autres acquis, de mettre en exergue la parfaite convergence des points de vue entre le ministère et l'entreprise. Ce dont s'est félicité le ministre qui a louangé la qualité du dialogue social s'étant instauré à l'initiative du patronat et qui s'est déclaré prêt à entreprendre de concert avec les entreprises afin «d'élaborer un plan de travail visant le perfectionnement de la législation du travail, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de la protection sociale». Abdelouahed Souhail qui a dit son intention de provoquer prochainement un «sommet social» auquel participeront l'administration, les entreprises et les syndicats afin de faire la synthèse des diverses propositions a également affirmé que le ministère se contentera d'y jouer le rôle de facilitateur et de régulateur «qui n'a d'autre préoccupation que celle de veiller à l'intérêt général». Très ému de ce que c'est la dernière réunion du genre de son mandat à la tête de la CGEM, Mohamed Horani a rappelé que l'organisation patronale n'a pas cessé depuis trois ans «de restaurer la confiance entre le patronat et les syndicats et qu'aujourd'hui elle a d'autant plus cette ambition et la conviction de la réaliser qu'il s'agit de mettre ses relations au diapason de l'ouverture et des acquis du Maroc nouveau». Il a également affirmé que son action en matière de dialogue avec les partenaires de l'entreprise s'inspire de l'appel royal à l'institution d'un nouveau contrat social et qu'elle s'est toujours située dans ce cadre. L'entreprise et le travailleur ne sont pas fatalement adversaires, bien au contraire l'intérêt bien compris de l'une et de l'autre est de travailler ensemble, car de la compétitivité dépend la capacité d'embauche, a-t-il ajouté. Il a estimé que la sincérité du dialogue est plus que jamais nécessaire «pour se comprendre et pour établir la confiance, tant il est vrai qu'il n'y a pas d'économie sans social et réciproquement». Il a cependant fait remarquer que ce dialogue ne peut se suffire des habituelles questions de SMIG, lequel a doublé sans avoir d'effet sur la rentabilité sociale et la compétitivité des unités de production. Il faut prétendre à plus global en adoptant une vision à moyen terme qui fait place à l'intérêt général plus qu'à

toute autre considération, a-t-il conclu. Pour Jamal Lahrach qui a présenté les conclusions de la CGEM, si celle-ci a installé un dialogue direct avec les syndicats, le tripartisme existe encore et il a permis d'engranger des acquis difficilement concevables autrement. Cependant, a-t-il estimé, il est temps de dépasser l'habituel feu croisé des griefs sur les délinquances syndicale et sociale. Les rounds sociaux répondent à cet objectif qui ont sérieusement les questions prioritaires dont il faut débattre et qui, dans le cas d'impasse, sont appelées à être soumises à l'arbitrage du ministère. «Chacun est dans son rôle et la précarité des salariés n'est pas l'objectif de la CGEM», a-t-il souligné. «En engageant le dialogue direct avec les centrales les plus représentatives, la CGEM a le sentiment de conforter la démocratie sociale qui fait place aux corps intermédiaires dans la conduite de la chose publique», a-t-il ajouté. «L'agenda social élaboré, a-t-il dit, en retraçant les étapes des propositions patronales, nous avons alors débattu de questions aussi diverses que la compétitivité, le coût du travail dans une perspective à long terme axée sur l'intérêt bien compris de tous». L'agenda qui est décliné en 2 étapes, a-t-il précisé, fait mention du fait que le droit de grève, lequel est reconnu par la Constitution est inaliénable, mais qu'il «doit être néanmoins aménagé par des règles de droit, le droit au travail existe également». Il a estimé que cet aménagement est aussi bénéfique au syndicat dont il renforce le poids qu'au travailleur, l'entreprise ou la communauté toute entière. Il a rappelé que la CGEM a, il y a 3 ans, adressé au ministère un mémorandum sur la révision du code du travail dont certaines dispositions ne sont plus de mise. Il a également estimé que la flexibilité de l'emploi ne signifie pas nécessairement précarité des travailleurs pour peu que la procédure s'accompagne des mesures de garantie nécessaires. Le rapporteur des propositions de la CGEM concernant le dialogue social a ajouté que les discussions ont également porté sur les régimes de retraite, la généralisation des conventions collectives, la protection sociale, la codification du marché du travail, le pacte national de l'emploi, l'allègement de la fiscalité sur le salaire et la déclaration à la CNSS puisque seulement 900.000 travailleurs y sont déclarés sur 2,5 millions qui doivent l'être. Le ministère et le patronat sont convenus de réunir les partenaires sociaux et économiques à une date prochaine en un sommet social auquel ils inviteront le Conseil économique et social (CES).

## **Morad Abid : «On a maximisé nos chances d'atteindre les objectifs»**



Même avant que l'agence ne démarre, il y avait une période de deux à trois ans d'étude et d'échange entre le gouvernement marocain et le MCC, d'identification des secteurs d'une manière stratégique.

### **ALM : Le Maroc a bénéficié du plus grand budget alloué par les Etats-Unis via le Millennium Challenge Corporation (MCC). Pourquoi?**

Morad Abid : Le Maroc, comparé à d'autres pays, est la première expérience MCC d'un pays à revenu intermédiaire. C'est très important. Avant nous, le MCC avait des expériences dans des pays de l'Afrique subsaharienne très sous-développés. Sorti du lot en tant que pays relativement développé, qui a une possibilité d'absorption et une capacité d'exécution de ces projets plus grandes. Aussi au Maroc, il y a des ressources humaines qui n'existent pas ailleurs. Le Maroc a aussi fait des sauts qualitatifs, en termes de démocratie, de liberté d'expression. Cela aide aussi.

### **Etes-vous dans les délais pour achever le programme en septembre 2013?**

Le meilleur moyen de réaliser les objectifs c'est d'avoir de bonnes études, c'est-à-dire une bonne préparation qui nous évite de rater les objectifs. Même avant que l'agence ne démarre, il y avait une période de deux à trois ans d'étude et d'échange entre le

gouvernement marocain et le MCC, d'identification des secteurs d'une manière stratégique. Quand l'agence a démarré on y a rajouté d'autres années d'études. Autant dire qu'on a maximisé nos chances d'atteindre les objectifs. Evidemment il y a des surprises, il n'y a pas de science exacte dans ce domaine, des fois on table sur un nombre de bénéficiaires et on se retrouve avec un nombre inférieur, ou l'inverse. Donc tout cela pour vous dire qu'on fait très attention. Nous avons dans ce sens une direction de suivi et d'évaluation qui ne fait que cela et dont le budget est de près de 15 millions USD. Donc on corrige, au fur et à mesure, pour atteindre notre cible.

**Quels sont les mots d'ordre de l'APP?**

A ce stade de notre travail nous en avons deux. Il s'agit respectivement de l'appropriation des bénéficiaires et la pérennisation pour ce qui est du gouvernement. Je commence par le premier. Il est important que les gens sentent, sachent que ces projets leur appartiennent, sinon il y a le risque que les gens se désintéressent ou laissent tomber. C'est dans ce sens qu'on encourage les bénéficiaires à mettre de l'argent dans ces projets et participent, ne serait-ce que symboliquement, même s'ils n'ont pas beaucoup de moyens. Et ce pour qu'ils soient vraiment impliqués. Le deuxième élément est la pérennisation. Il ne faudra pas abandonner ses réalisations après la fin de ce programme. Donc il s'agit pour nous de mettre en place des mécanismes. Dans ce sens, on travaille en étroite collaboration avec les différents ministères, en premier la Primature, pour qu'il y ait des mécanismes de relais. Et la meilleure façon était pour nous de nous inscrire dans des plans déjà existants. Pour prendre un exemple, le Plan Maroc Vert. Nous sommes le pilier 2 de ce plan. Je peux même dire que nous sommes un peu la locomotive du Plan Maroc Vert. Même chose pour le ministère de l'artisanat ou l'Office de la pêche.

**Avez-vous rencontré le chef de gouvernement lors de la réunion du conseil stratégique de l'APP qu'il devait présider mercredi ?**

Avant la réunion du conseil stratégique de l'APP prévue mercredi présidé par le chef de gouvernement, j'ai vu ce dernier pour la première fois le vendredi dernier. Je m'attendais à ce qu'il me parle de plusieurs choses, il a été question d'une seule, c'est la modélisation de l'agence. Donc, il a compris. Il m'a demandé s'il pouvait nous envoyer des gens pour qu'on les forme. Il a compris comment on fonctionne, on crée des liens, on crée une dynamique avec les différents ministères, pour travailler avec les différents partenaires. On a une expertise d'un niveau d'exigence international.

**Pourquoi les provinces du Sud ont-elles été exclues de ce compact?**

Pour les provinces du Sud, cela a été une question politique, je vous engage à interpeller l'ambassade d'Amérique à ce sujet. Cela dit, à partir du début de l'année 2012, avec Hillary Clinton et Barack Obama, il a été validé dans le congrès que dorénavant les provinces du Sud sont incluses dans le développement. Ainsi, si on réussit le compact 1 et qu'il y ait un compact 2, on militera pour que les provinces du Sud bénéficient de ce programme.

## Baisse du résultat net de 11% : En 2011, Holcim Maroc a vendu moins



Quoique l'année 2011 se soit soldée par une croissance exponentielle du marché national du ciment, plusieurs facteurs ont affecté l'activité de Holcim Maroc qui a observé une baisse de son résultat net de l'ordre de 11% par rapport à l'année 2010.

Quoique l'année 2011 se soit soldée par une croissance exponentielle du marché national du ciment, plusieurs facteurs ont affecté l'activité de Holcim Maroc qui a observé une baisse de son résultat net de l'ordre de 11% par rapport à l'année 2010. Alors qu'en 2010 la croissance du marché national du ciment a été de l'ordre de 0,4%, en 2011 cette tendance a été soutenue, notamment pendant le 3ème trimestre, et ce chiffre a atteint les 10,7%. Seulement en 2009 et 2010 Holcim bénéficiait d'une zone de chalandise compétitive bien plus grande. Aujourd'hui ça l'est moins, ce groupe a perdu en volume en 2011 et a vu ses parts de marché baisser suite à l'introduction d'un nouveau concurrent. Les ventes de ce groupe ont de ce fait connu une baisse, notamment celles de ciment (-6%) et de granulats (-11%). Quant aux ventes de béton, elles ont crû d'environ 10%. «La baisse des ventes de granulats s'explique essentiellement par un ralentissement que nous avons connu au niveau des activités de notre usine à Settat. Ceci est dû à son tour au retard accusé dans l'adoption de la loi sur les carrières. En attendant que cette loi passe, les autorités imposent des critères contraignants qui font qu'il nous est interdit d'exploiter ces carrières à moins de 500 m de l'ouvrage», explique Dominique Drouet, président du directoire de Holcim Maroc. Au cours de l'année 2011, les achats consommés et les charges externes du groupe ont évolué de 10%. Ceci s'explique par «le coût de fuels en hausse de 14,5% par rapport à 2010 ainsi que le coût de maintenance qui, lui, a accusé une hausse de 12%». Selon Ali Bensaid, directeur administratif et financier à Holcim, «bien que le pétrole occupe 40% de nos charges de production, nous avons maintenu une bonne évolution». Parallèlement à cela, et malgré l'augmentation de la taxe spéciale sur le ciment, Holcim prévoit un accroissement de la consommation nationale de ciment de 6 à 8% en 2012. «Il n'est pas facile d'avoir une vision sur le marché du ciment en ce moment, mais nous sommes déterminés à maintenir notre développement dans le secteur», conclut M. Drouet. Pour ce qui est de ses activités en gestion de déchets industriels, la plate-forme Ecoval se développe rapidement et a vu son volume augmenter de 37%. Dans ce sens, l'année 2011 a vu le déploiement de l'offre de service «Gestion environnementale» qui représente aujourd'hui 25% du volume traité par la plate-forme. «Le taux de substitution est aujourd'hui de 60% dont la grande partie est importée de l'Europe. Nous souhaitons la naissance d'une filiale au Maroc, laquelle a encore du chemin à parcourir en la matière», note M. Drouet. En effet, il existe aujourd'hui 1,6 million de tonnes de déchets dont 250.000 tonnes classées dangereuses et seulement 4.500 tonnes de déchets traités.



## Balance commerciale : Le déficit se creuse de 6 % à fin avril



Au titre des quatre premiers mois de l'année 2012, la balance commerciale a observé un déficit de 64 milliards de dirhams, soit un creusement de 6 % par rapport au même mois de l'année dernière.

Au titre des quatre premiers mois de l'année 2012, la balance commerciale a observé un déficit de 64 milliards de dirhams, soit un creusement de 6 % par rapport au même mois de l'année dernière. Selon les indicateurs préliminaires de l'Office des changes relatifs aux biens et service, le taux de couverture est passé au mois d'avril à 48,2 % contre 48,6 % durant la même période de l'année 2011. S'agissant des échanges commerciaux du Maroc avec l'étranger, ces derniers se sont élevés à 183,22 milliards de dirhams contre 174,69 milliards observés à fin avril 2011. Ce volume est en hausse de 4,9 %, soit un additionnel avoisinant les 8,52 milliards de dirhams. Dans ce sens, les importations se sont établies à 123,61 milliards de dirhams contre un total de 117,54 milliards de dirhams à fin avril 2011. L'office de changes fait observer, dans ce sens, une hausse de 5,2 %, soit plus de 6,06 milliards de dirhams générés en une année. À cet effet, les importations de produits énergétiques ont atteint les 32,26 milliards de dirhams en amélioration de 13,7 % en glissement annuelle. Les biens d'équipement ont affiché des importations en amélioration de 7,8 %. Les demi-produits et les bien finis de consommation ont emprunté le même trend haussier avec un accroissement respectif de 3,1 et 9,6 %. L'importation des produits alimentaires a, en revanche, baissé de 11,2 % soit un solde négatif de 1,8 milliard de dirhams par rapport au même mois de l'année dernière. Par ailleurs, le volume des exportations au cours du quatrième mois de l'année en cours s'est accru de 4,6 %, soit un total de 59,60 milliards de dirhams contre 57,14 milliards de dirhams enregistrés à fin avril 2011. Les principaux produits à l'exportation ont enregistré des variations mitigées. Ainsi les dérivés des phosphates ont affiché un repli de 1,6 % affichant un volume de 10,35 milliards de dirhams au moment où les exportations en phosphates ont grimpé de 15,7 %, soit 4,26 milliards de dirhams à fin avril 2012. Au niveau du textile et habillement, les articles de bonneterie ont vu leurs exportations en hausse de 5,8 % tandis que les exportations en vêtements confectionnés ont connu un léger repli évalué à 1,2 % . Dans le même contexte, les crustacés, mollusques et coquillages ont connu une progression de 7,9 % enregistrant un volume de 2,17 milliards de dirhams. les poissons frais ont connu un rebond de 17,4 %, soit 589 millions de dirhams. Le pic a été observé au niveau des conserves de poissons avec une amélioration de 32,1 % des exportations en atteignant un volume de 1,59 milliard de dirhams. Notons que les recettes MRE ont progressé à fin avril 2012 de 3,7 % pour atteindre les 17,77 milliards de dirhams contre 17,13 milliards de dirhams à fin avril 2011. L'office des changes souligne également que le total des recettes des investissements et prêts privés étrangers s'est établi à 8,56 milliards de dirhams en repli de 3,7 % tandis que les dépenses ont augmenté de 25,5 % pour un montant de 3,16 milliards de dirhams à fin avril 2012.

Electroménager

## Le marché de l'électroménager stagne en conséquence d'un taux d'équipement des ménages en hausse

**817 472 unités ont été commercialisées contre 823 050 l'année précédente. Le marché subit le contrecoup du haut niveau d'équipement des ménages en réfrigérateurs et machines à laver semi automatique.**



A près plusieurs années de croissance régulière, le marché de l'électroménager blanc (réfrigérateurs, cuisinières, lave-vaisselle...) a fini l'année 2011 sur une mauvaise note, attendue d'ailleurs. Le chiffre d'affaires a baissé de 1,3% par rapport à 2010, à 2,43 milliards de DH, rapporte le cabinet d'études GFK. Les volumes écoulés sont aussi tombés de 823 050 unités à 817 472 unités en 2011, soit 0,6% en moins. Cette évolution s'explique principalement par le niveau d'équipement des ménages, aujourd'hui devenu élevé, réduisant leurs achats en produits qui avaient l'habitude de tirer la croissance du secteur. Par exemple, le réfrigérateur, dont le taux d'équipement dépasse 90%, accuse un recul de 5% et 4%, respectivement en volume et en valeur. Il en est de même pour les machines à laver et particulièrement celles dites semi automatiques à essorage manuel qui ont dégagé un chiffre d'affaires en baisse de 12% en 2011. Pour ces produits, constructeurs et distributeurs ne peuvent désormais compter que sur les achats de renouvellement.

Pour l'ensemble du segment des produits blancs, le repli des volumes est allé de pair avec celui du prix de vente moyen qui est passé de 3 013 DH à 2 877 DH, soit une contraction de 4,5%. En plus de la baisse des droits de douane, cette tendance amorcée depuis quelques années tient aussi à la forte concurrence que connaît le secteur.

En dépit de cette situation générale défavorable, des produits pour lesquels le taux d'équipement des ménages reste faible (6,5% pour les congélateurs par exemple) sont en croissance continue. Parmi les plus belles performances, figurent justement les congélateurs (+36% en volume et +23% en valeur), les

hottes (+37% et +30%), les cuisinières (+25% et +23%) mais également les lave-vaisselle (+3% et +4%).

## **Le lave-vaisselle 12 couverts reste le plus acheté**

Avec un taux de pénétration inférieur à 10%, les lave-vaisselle représentent la nouvelle niche de l'électroménager blanc et affichent une progression certes timide mais soutenue durant ces dernières années. Toujours d'après les statistiques du cabinet d'études GFK, 14 567 unités ont été vendues en 2011 pour un chiffre d'affaires total de 63,9 MDH.

Comment expliquer cet engouement ? «N'étant adopté que par une partie de la catégorie socioprofessionnelle (CSP) A et B, le lave-vaisselle apporte un bonus de liberté pour les femmes qui travaillent en milieu urbain et qui font souvent elles-mêmes leur vaisselle», explique Patrick Soumet, directeur général de Candy-Hoover Maroc, nouvelle enseigne qui vise, pour sa première année au Maroc, 7% des parts de marché sur ce compartiment. Les ventes enregistrées concernent généralement le 12 couverts pour un premier achat guidé par la simplicité d'utilisation et le prix qui reste un facteur très déterminant. En effet, la tranche des 3 000 à 4 500 DH représente 50% des ventes. Un 15 couverts est affiché à 5 500 DH et un 6 couverts à 2 300 DH. Toutefois, il est souligné que les prix baissent d'environ 5% par an. Baisse accentuée sur l'entrée de gamme par les promotions. Le prix moyen a été de 4 384 DH en 2011. Sur ce segment, le marché est bien orienté et devrait atteindre la taille des 20 000 pièces en 2013, si ce n'est pas le cas en 2012. Aujourd'hui, la technologie permet d'augmenter de 25% les capacités d'accueil sans toucher aux dimensions extérieures en passant du 12 au 15 couverts, tout en assurant plus de rapidité et moins de bruit. «En fait, le marché du lave-vaisselle est le même que celui de la machine à laver il y a 15 ans. Il a donc un bel avenir devant lui une fois que cette dernière aura dépassé le taux d'équipement de 60% au Maroc», déclare M Soumet.

### **Distribution : Le circuit traditionnel perd du terrain au profit du moderne**

Malgré des performances en retrait pour le secteur de l'électroménager blanc, le circuit de distribution moderne a été élargi en 2011. Au moins 16 nouveaux magasins ont été ouverts.

En volume, ce circuit moderne réalise une performance de 13%, alors que le circuit traditionnel baisse de 11%. En chiffre d'affaires, la tendance est similaire : le moderne progresse de 9% alors que le traditionnel régresse de 11,5%. La croissance du circuit moderne peut s'expliquer entre autres par la baisse des prix de ce circuit (-14% entre 2008 et 2011) qui se rapproche de plus en plus des prix du circuit traditionnel qui ont également reculé de 9% entre 2008 et 2011.

Cette baisse des prix est principalement due à la multiplication des marques de distributeurs qui rentrent en concurrence avec le traditionnel sur les produits entrée de gamme (petites capacités, petits prix). Par ailleurs, le circuit moderne offre un plus large choix aux consommateurs, en termes de références (30

références en moyenne par magasin contre 6 références par magasin dans le traditionnel) et de marques commercialisées (9 marques par magasin contre 3 marques par magasin dans le traditionnel).

## Les cimentiers ont investi 600 MDH dans l'éolien depuis 2005 et ne comptent pas en rester là

**Lafarge dispose d'une capacité de 32 MW à Tétouan et renforce la couverture de ses besoins grâce à un contrat d'achat d'énergie éolienne avec Nareva. Ciments du Maroc est en phase de construire un parc éolien à Safi et un autre devrait suivre. Holcim en phase finale pour négocier un contrat d'achat d'énergie éolienne portant sur une capacité de 50 MW.**



Il devait bien finir par s'y mettre. Le cimentier Holcim Maroc est en phase de conclure un important contrat d'achat d'énergie éolienne avec un spécialiste du secteur. Le top management de l'entreprise communique au compte-gouttes sur la question, les négociations étant dans leur phase finale, mais l'on sait que pour un premier pas dans l'alimentation de cette énergie renouvelable l'entreprise voit grand : elle veut bénéficier d'une capacité de 50 MW !

La filiale locale du géant suisse rejoindrait en cela Lafarge et Ciments du Maroc (Cimar) qui se sont déjà dotés de parcs éoliens, respectivement depuis 2005 et l'année dernière, pour un investissement de 596 MDH, et qui comptent à leur tour creuser le sillon des énergies renouvelables.

En effet, Cimar est en phase d'implanter un nouveau parc éolien d'une capacité de 10 MW dans la ville de Safi. Les travaux devraient être lancés avant fin 2012 pour une mise en service début 2014. Et avant même de mettre sur les rails ce chantier, la filiale de l'italien Italcementi annonce être en phase d'étudier les possibilités pour localiser et installer un site supplémentaire.

**L'éolien permet à Lafarge d'économiser 10 MDH par an**

Parallèlement, l'entreprise a lancé un ballon d'essai en mettant en œuvre un parc pilote de concentration d'énergie solaire au niveau de son usine d'Aït Baha. Si les essais s'avèrent concluants, le cimentier pourrait à terme commencer à alimenter ses usines au Maroc avec du solaire.

L'objectif est en fait simple pour l'opérateur : il s'agit d'exploiter pleinement les possibilités offertes par le cadre réglementaire au Maroc, lequel plafonne actuellement l'autoproduction à 50 MW. S'il porte sa production d'énergie renouvelable à ce dernier seuil, Ciments du Maroc serait en mesure de couvrir 30% de ses besoins en énergie, moyennant un total d'investissements de 900 MDH. Pour l'heure, la filiale exploite un parc éolien de 5 MW au niveau de Laâyoune, d'un investissement de 100 MDH, mis en service en octobre dernier et qui devrait à terme satisfaire 80% des besoins de son centre de broyage local.

Quant à l'antenne locale du français Lafarge, elle ne fait pas état pour l'heure d'investissement direct à venir en la matière. Cependant, l'entreprise, qui a été précurseur dans son secteur, a signé avec Nareva Holding, filiale énergie et environnement de Sni, un contrat d'achat d'énergie éolienne pour alimenter ses usines de Bouskoura et de Meknès à l'horizon 2014. L'opérateur a visiblement réorienté sa stratégie d'investissement dans les énergies renouvelables puisqu'auparavant, il s'impliquait en propre dans la mise en place de parcs éoliens. C'est ainsi qu'il a inauguré en septembre 2005 son parc éolien à Tétouan de 10 MW, cette dernière capacité faisant office de plafond d'autoproduction réglementaire à l'époque. Avec le relèvement de ce plafond à 50 MW, Lafarge Maroc a procédé à deux extensions de son parc. La première a été réalisée fin 2008 pour rajouter 10 MW de capacité. La seconde a été effectuée en juin 2009 et a porté sur un additionnel de 12 MW de capacité. En tout, le parc éolien de l'opérateur est doté actuellement d'une capacité de 32 MW ayant nécessité un investissement total de 496 MDH et qui satisfait 60% des besoins en électricité de l'usine de ciment locale de l'opérateur.

L'on se doute bien que tous ces investissements génèrent des économies non négligeables pour les opérateurs surtout que l'énergie représente près des deux tiers du coût de production des cimentiers. Si l'on prend l'exemple de Lafarge, son parc de Tétouan lui permettrait d'économiser 10 MDH par an, selon le management de l'entreprise. Ceci sans compter la manne des crédits carbone, dont profite aussi Lafarge Maroc qui est parvenu à faire certifier son parc comme mécanisme de développement propre. A cela il faut rajouter les produits de revente de l'énergie autoproduite à l'Office national de l'électricité (One). En effet, la production d'énergie éolienne étant liée à la présence du vent et à son intensité, il arrive que des excédents qui peuvent être importants soient dégagés par moment. Ce sont ces quantités qui sont cédées à des prix fixés par la réglementation sur l'autoproduction : 50% du tarif aux heures pleines et de pointe, et 40% en heures creuses. Selon les opérateurs, ces tarifs restent peu incitatifs. Ils gagneraient donc à être revus à la hausse pour améliorer la rentabilité des parcs éoliens, suggère-t-on.

Outre un investissement notable dans les énergies renouvelables, d'autres initiatives vertes peuvent être mises à l'actif des cimentiers. Citons entre autres les actions de réduction de la pollution de l'air et de réhabilitation des carrières, les programmes de plantation d'arbres destinés à servir d'écran végétal et de puits de carbone ou encore le recours aux pneus déchiquetés et aux huiles usagées en tant que combustible de substitution.

# Le géant suisse de la logistique KUHNE & NAGEL s'installe au Maroc

**Le Maroc est le premier lieu d'implantation du groupe helvétique au Maghreb. Il offre ses services dans la logistique globale et le transport multimodal.**



La liste des entreprises suisses implantées au Maroc vient de s'allonger avec l'arrivée d'un opérateur de taille mondiale. En effet, après Swissport qui vient de gagner le marché du handling (services aéroportuaires allant de l'enregistrement des passagers au traitement des bagages) auprès de l'Office national des aéroports (ONDA), c'est au tour du logisticien Kühne & Nagel de planter son étendard dans notre pays.

Aussi, ce groupe basé à Schindellegi (canton de Schwytz) a-t-il récemment créé une filiale basée à Casablanca. Première implantation au Maghreb de Kühne & Nagel, cette nouvelle entité, dont le capital est entièrement détenu par le holding intermédiaire Kühne & Nagel Participations, compte se positionner sur le créneau de la logistique globale et multimodale combinant transport terrestre, fret maritime et aérien. Un positionnement plus large et ambitieux que celui qu'occupe déjà Panalpina North Africa, la filiale marocaine d'un autre logisticien suisse, en l'occurrence Panalpina dont une bonne partie de son activité au Maroc a été transférée à Timar en 2011 dans le cadre d'un partenariat commercial.

**50 000 personnes employées dans le monde**

Kühne & Nagel Maroc devrait atteindre rapidement une centaine de collaborateurs et disposer de plusieurs milliers de m<sup>2</sup> d'entrepôt dans la région de Casablanca dans un premier temps. Un choix logique dans la mesure où la capitale économique se prépare à accueillir à Zenata la première zone du plan national de la logistique, lancé il y a deux ans. Kühne & Nagel dont la création remonte à 1890 est spécialisé dans le domaine de la logistique d'entrepôt et de stockage non frigorifique.

Il est numéro quatre mondial dans le segment du fret aérien. En 2011, ce groupe qui emploie plus de 50 000 personnes à travers une centaine de pays a réalisé un chiffre d'affaires de 19,5 milliards de francs suisses (près de 180 milliards de DH), dont à peine moins d'un milliard de francs suisses ont été réalisés sur la région Moyen-Orient et Afrique du nord (MENA). D'où la volonté de renforcer la présence dans cette zone où elle compte une dizaine de filiales notamment au Moyen-Orient. Pour sa part, le résultat net consolidé 2011 a été en stagnation par rapport à celui de 2010, aux alentours de 600 millions (5,5 milliards de DH).

**[www.lavieeco.ma](http://www.lavieeco.ma)**

